université de BORDEAUX

DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER
DROIT *ECONOMIE GESTION*
MENTION *ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT*
PARCOURS CONCEPTION ET CONDUITE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET D'URGENCE

Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*

Vu les articles L712-2, al 4, 5°et L613-1, al 9 du code de l'éducation ;
L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014 ;

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour le master : ***Economie***
Mention : ***Economie du développement***
Parcours : **Conception et conduite des projets de développement et d'urgence (CCPD)**
Année d'étude : **2ème année de Master**

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement assuré
Rougier	Eric	PU	Structural change
Stoeffler	Quentin	MCF	Structural change
Clément	Matthieu	PU	Santé et Nutrition
Combarnous	François	PU	Travail et développement
Gondard-Delcroix	Claire	MCF	Pauvreté et politiques sociales
Bernard	Tanguy	PU	RCT
Meunié	André	MCF	Enjeux de l'urbanisation
Aubert	Cécile	PU	Agricultural economics

Article 2 : Madame Gondard-Delcroix est nommé/e en qualité de président/e du jury.
Article 3 : Ce jury est constitué pour l'année universitaire 2023-2024.

Fait à Bordeaux, le :
M. Jean-Christophe Saint-Pau
Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*